

## ASF et non versement d'une pension alimentaire - présomption d'inocence ?

## Par Petit olivier, le 07/03/2020 à 20:03

Bonjour la CAF m'a envoyé un questionnaire de ressources il y a 6 mois auquel j'ai repondus en fournissant tous les documents requis par eux, car n'ayant pas de revenus, pas même de RSA je ne peux pas payer de pension pour ma fille.

Lors de cet envoi et sur le questionnaire, il était écrit par la CAF que je m'engageais à signaler tout changement à cette situation, j'avais également certifié sur l'honneur l'éxactitude de mes déclarations, puis j'ai daté et signé.

Aujourd'hui, 6 mois plus tard donc, je reçois à nouveau cette demande de leur part ou je dois à nouveau répondre et justifier des documents bancaires concernant le non paiement de la pension pour ma fille...

N'est ce pas ici, alors même que j'ai eu un contrôle à domicile de leur part l'année dernière, et ou récemment mon APL a été suspendu car je ne leur ai pas fourni selon eux deux fiches de paies, alors même que je leur aie envoyées en recommandée AR, une forme de harcèlement administratif, et une atteinte à ma présomption d'inocence, dès lors que je me suis engagé lors de ma dernière déclaration à leur signaler tout changement ???